

OBJET: Garantie d'emprunt au bénéfice de Habitat 76 – travaux de réhabilitation de 23 logements situés rue Jules Guesde, rue Docteur Calmette et rue Edouard Depreux

Vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n°165366 en annexe signé entre Habitat 76, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant la nécessité pour le bailleur social de contracter un emprunt pour financer les travaux nécessaires à la réalisation du projet,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer selon les modalités suivantes :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Ville de Sotteville-lès-Rouen accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 133 500 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°165366, constitué de deux Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

Article 2 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20250206-2025-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Publication : 05/03/2025



Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller départemental

Alexis RAGACHE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 6 FEVRIER 2025

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	27
Convocations :	31 JANVIER 2025

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, , Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, M. Alexis VERNIER, Mme Julie GODICHAUD, M. Benoît HEBERT, , M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE,

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE
- Mme Luce PANE
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Adeline DIANISSY
- Mme Lisa MADELEINE
- M. Jean-Baptiste BARDET
- Mme Camille FERET
- Mme Sylvie FAURE

Pouvoir à M. Pierre CAREL
Pouvoir à Mme Adeline POLLET
Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
Pouvoir à M. Clément THEODORE
Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
Pouvoir à M. Benoît HEBERT
Pouvoir à M. Alexis VERNIER
Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Jean-François TIMMERMAM remplit les fonctions de Secrétaire.